

Avis public - Dérogation mineure

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Manon Beauchemin, Greffière de la susdite municipalité,

QU' il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal, le 1^{er} juin 2020 à 19:00 heures à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

QU' Au cours de cette séance, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Identification du site concerné :

Lot 1 824 195 du cadastre de Québec, sis au 563, rue des Érables, Ville de Valcourt, zone R-29.

Nature et effets:

La dérogation mineure porte sur les éléments suivants :

- Autoriser une hauteur de clôture de 2,4 mètres alors que le règlement prévoit que la hauteur maximale à respecter est de 2,0 mètres. (art. 10.1, par. a) du règlement 560)

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donnée à Valcourt, ce 05 mai 2020.

Manon Beauchemin,

Greffière